

Forum Mondial sur la Justice pour les enfants et la privation de liberté

DEI et Terre des Hommes co-président le panel d'ONG sur les enfants privés de liberté qui est à l'initiative de la publication et de la présentation à l'Assemblée générale des Nations Unies de l'étude mondiale des Nations Unies sur les enfants privés de liberté (2019).

3 ans après cette publication, ce forum fait le bilan et réfléchit à l'implémentation effective de ses recommandations, en réunissant des ONG et des représentants de tous les continents, à Nouakchott les 8 et 9 novembre 2022.





Session de haut niveau : La privation de liberté comme violence structurelle et la route vers la justice pour les enfants.

Dr. Najat Maalla M'Jid, Représentante spéciale du Secrétaire-Général des Nations unies chargée de la question de la violence contre les enfants, rappelle que 7 millions d'enfants sont privés de liberté en prison ou en institution. Parler avec ces enfants est la première chose à faire.

Don't kill my future

Prof Manfred Nowak, Secrétaire Général du Global Campus of Human Rights & Expert Indépendant et auteur de l'Étude mondiale des Nations unies sur les enfants privés de liberté, acteur majeur de l'étude mondiale de 2019, retrace le parcours de cette publication et dresse un bilan.

Il s'agit de la 3^{ème} étude globale de cette nature, mais elle a mis en évidence un nombre d'enfants concernés beaucoup plus important que les évaluations précédentes.

Envoyer des enfants faire la guerre, mettre des enfants dans des institutions impactent gravement leur vie. Il est temps que les populations s'alertent sur la mise d'enfants derrière les barreaux.

On distingue 6 situations différentes de privation de liberté :

1. institutions, les habitations collectives d'enfants, privées ou publiques, religieuses ou autres. Les enfants peuvent être privés de liberté en prétextant leur protection. On déplore beaucoup de violence et de négligence dans ces institutions, et bien sûr le manque d'amour et de liens affectifs.
2. Administration de la justice : institution correctrice, commissariat. Cette situation est très genrée ; alors que les interpellations se répartissent en 1/3 filles et 2/3 garçons, seuls 6% des mineurs détenus sont des filles, les filles bénéficient plus souvent de clémence. L'âge moyen est de 12 ans. Il y a un besoin d'un système de justice performant en y associant police et procureurs.
3. Vie en prison avec leur parent. La situation d'une femme ayant commis un crime en charge d'enfant(s) devrait être prise en considération. Souvent la détention se fait dans des conditions déplorables. 19 000 enfants sont concernés.
4. Enfants migrants. Les raisons de leur détention sont erronées.
5. Enfants en situation de conflit armé
6. Organisation terroriste. Des milliers d'enfants sont détenus. Des pays refusent de reprendre les enfants qui sont en pays de conflits comme en Syrie.

Le Professeur conclut sur ces recommandations. Il faut réduire le nombre d'enfants en détention, mieux traiter les mères, éliminer la détention de migrants, aider les parents plutôt que de mettre les enfants en institution.

La privation de liberté est la plus éclatante violation des droits des enfants. C'est une forme de violence structurelle. La souffrance de ces 7 millions d'enfants par an appelle réparations par la justice pour ces enfants.

Leave no child behind bars

Benoit Van Keirsbilck, membre du Comité des droits de l'enfant de l'ONU (CDE), souligne que la privation de liberté ne peut être qu'en dernier recours.

Un principe a été mis en exergue : la détention ne doit jamais être faite dans le cadre de la migration. Le statut de migrant ne permet pas la mise en détention.

Il rappelle que la place naturelle des enfants est auprès de leur famille sous la protection de leurs parents. Les droits des enfants dans les campements sont bafoués. Par exemple en Syrie, on peut parler de détention.

La détention d'enfants dans des prisons d'adultes est contraire à la CIDE.

La détention de façon générale est susceptible d'affecter leur santé mentale.

Aucune autorité ne devrait envoyer un enfant en institution sans possibilité de visite de ces lieux.

Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU recommande la mise en place d'un mécanisme de plaintes, ainsi que de conseil et d'assistance juridique auprès des enfants. Aujourd'hui c'est insuffisant. Nous devons continuer et faire plus.

Ouverture et Mot d'accueil



Abdul Manaff Kemokai, Président DEI, introduit ses propos en soulignant que les enfants sont toujours les plus grandes victimes des difficultés de notre société. La campagne engagée en 2014 pour l'étude sur les enfants privés de liberté a impliqué un grand nombre de sociétés civiles militantes et l'agence onusienne. Plus de 7 millions d'enfants sont privés de liberté car en situation délicate avec la justice, en détention, pour raisons de migration particulièrement. La pandémie COVID 19 a exposé les enfants à des difficultés particulières. La privation de liberté des enfants a été gravement accentuée. Toutefois plusieurs pays ont été contraints de ressortir les enfants des lieux de détention. Aucune explosion de délinquance n'a été constatée à la suite de cette libération. Cela démontre que des alternatives face à des enfants en difficulté avec la justice existent. La communauté internationale a formulé des recommandations contre la privation de liberté. Il y a des challenges. Il est temps de s'investir dans une approche collective forte pour atteindre les progrès nécessaires. Pour cela nous devons toucher les différents niveaux politiques.

Marc Lucet, représentant de l'UNICEF en Mauritanie, félicite le gouvernement de la Mauritanie d'accueillir ce forum. Il rend hommage à la représentante auprès de l'ONU contre la violence faite aux enfants et remercie le professeur Manfred Nowak qui a démontré l'impact négatif de la détention sur les enfants. Le rapport mondial sur la privation de liberté des enfants est un catalyseur face aux volontés de renforcer la détention des enfants. Éviter de les priver de liberté est la priorité ; des alternatives sont possibles. Les enfants migrants sont exposés de façon majeure et disproportionnée aux privations de liberté.

Enfants privés de liberté, enfants invisibles, ils sont vulnérables et soumis à la négligence et aux abus.

Session 2. La privation de liberté dans l'administration de la justice et les enfants vivant en prison avec la personne ayant leur garde physique



Aicha Salma, DEI-Mauritanie/AMSME indique que des outils ont été identifiés, mais posent des problèmes pratiques. En Mauritanie, la plupart des enfants sont sans papier ; donc la définition de la maturité ne doit pas être un frein. Il n'y a pas ici de tribunaux dédiés aux enfants. Il n'a que deux commissariats pour mineurs. Ainsi un enfant peut être envoyé à plusieurs centaines de km de sa famille et la famille n'a pas les moyens de l'accompagner. Il n'existe qu'une seule prison pour femmes ; elle est à Nouakchott. Les filles sont détenues avec des femmes adultes, parfois là pour des crimes graves.

Les recommandations doivent être déployables.

Shahid M.Korjie, Coordinateur, Bureau du procureur général et ministre de la Justice, Sierra Leone, rappelle que son pays a été aux prises d'une guerre civile, beaucoup de personnes ont été tuées ou déplacées. Ce pays a ratifié les conventions internationales ; l'engagement principal est porté sur les enfants et plus particulièrement la justice pour les enfants. Il souligne l'importance du travail social.

La Prof. Nancy Loucks, Directrice Générale, Families Outside, présente Families Outside comme partie du réseau international en faveur des enfants. Elle souligne l'exemple du Kenya où les enfants en prison de sont pas enregistrés ; ainsi cela interdit tout moyen de contrôle. Beaucoup de ces enfants meurent en prison dans un silence total.

Hannah Tiefengraber, Programme Mondial sur l'Élimination de la Violence à l'Encontre des Enfants, UNODC, souligne que depuis la publication du rapport en 2019, les années suivantes ont été marquées par la pandémie et la crise économique. Mais la publication de l'étude mondiale n'est qu'une 1ère étape. Elle a aussi l'occasion de la mise en place d'une énorme plateforme à coordonner, pour lutter contre les violences contre les enfants dans leur lieu de détention et pour s'intéresser aux enfants vivant avec leur parent en détention.

Meskerem Geset Techane, membre du Groupe de travail des Nations Unies sur la discrimination envers les femmes et les filles, fait le constat de la criminalisation de la pauvreté ces 3 dernières années. La criminalisation de la pauvreté va de pair avec la crise économique. Des enfants sont mis à la rue et sont impliqués dans des méfaits mais sont aussi victimes de trafic et de viol mais leur statut de victime n'est pas reconnu.

[StreetChildren](#)

Session 3. La privation de liberté dans le contexte des institutions



Manu Krishan, Responsable du programme de l'Étude Mondiale, Global Campus of Human Rights Prof, souligne les grandes différences entre vivre en institution et vivre en famille, tout particulièrement sur le plan affectif.

Elizabeth España Gonzalez, Conseillère Justice pour les enfants, Bureau International des droits des enfants, soulèvent les difficultés à aligner les pratiques nationales avec les standards internationaux. Il y a des enjeux de connaissances, de compétences, et de mandats des professionnels à améliorer, la tâche est d'autant plus difficile que les profils très variés. Les 3 axes majeurs sont : appliquer les standards internationaux, avoir une attention particulière au parcours spécifique de chaque enfant, et faciliter la réintégration des enfants dans leur communauté.

Dr. Foteini Aperi, Psychologue clinicienne, Justice Initiative (réponse européenne aux cas de maltraitance d'enfants), précise que « Justice initiative » a été lancée dans plusieurs pays. Face à l'institutionnalisation et les abus psychologiques que l'on peut y constater, il faut donner de la visibilité aux victimes afin de prévenir la reproduction. On cherche la reconnaissance par les États des victimes. Certains pays réfléchissent à des alternatives, comme le maintien dans les familles. Mettre en place des agences de recueil des données est important pour faire bouger. On sait aussi la crise des personnels travaillant en institution (burn-out, instabilité).

Benoit Van Keirsbilck, membre du Comité des droits de l'enfant de l'ONU (CDE), indique que le comité des droits de l'enfant est préoccupé par la situation des enfants retirés de leur famille. Il faut améliorer la prévention et développer des systèmes de protection de l'enfant qui permettent de maintenir auprès de leur famille. Rappelons-nous que la 1ère cause de mise en institution est la pauvreté. Il est indispensable d'investir dans la prévention des systèmes de protection de l'enfance et de soutien aux familles.

L'institution déshumanise l'enfant. L'expression « placement d'un enfant » est révélateur : on place un objet, pas un enfant. La désinstitutionnalisation doit s'accompagner d'une stratégie. Certains pays l'ont mis en place avec succès. Dans l'intérêt supérieur de l'enfant, on a souvent tendance à substituer notre vision à la parole de l'enfant et de sa famille. Interrogeons-nous, si on laisse des enfants dans des institutions avec des adultes mal formés, le risque est élevé qu'il y ait des abus. Il faut absolument mandat pour visiter ces institutions.

A noter que la situation en Ukraine a révélé que le nombre d'enfants en institution était élevé dans ce pays. Les déplacer d'un endroit à un autre a été un défi gigantesque.

Fatma Soueid Ahmed, Responsable de la protection de l'enfance, UNICEF Mauritanie, précise que l'accès à la justice et à la prévention des familles est au cœur des préoccupations de l'UNICEF.

2 éléments majeurs : lier la justice à la prévention contre la violence, travailler sur la justice réparatrice pour les enfants en difficulté avec la loi. L'enfant n'est pas seul, il y a autour de lui la famille et la communauté. UNICEF aide les pays à élargir les dispositions. En Mauritanie, le travail porte en particulier sur la formation des familles d'accueil.

Manfred Nowak, Secrétaire Général du Global Campus of Human Rights & Expert Indépendant et auteur de l'Étude mondiale des Nations Unies sur les enfants privés de liberté, considère que ces institutions sont dangereuses pour les enfants et s'oppose à la conviction courante que la détention est la meilleure solution.

On déplore beaucoup d'abus sexuels et physiques sur enfants en institution. Beaucoup de pays qui avaient l'habitude de sortir les enfants de leur communauté pour les mettre en institutions catholiques et commencent à en prendre conscience et à présenter leurs excuses pour les dommages faits aux enfants. Maintenant il est question de justice pour ces enfants. C'est un phénomène mondial. Ce qu'on veut à terme, ce n'est pas de meilleures institutions mais plus d'institutions.

Justice justice pour ces enfants qui ont été privés de liberté, privés d'amour et abusés.

Session 4. La privation de liberté et les enfants en contexte de migration



Silvia Gomez, Coordinatrice du plaidoyer mondial, International Detention Coalition (IDC), présente la privation de liberté en cas de migration dans un cadre international avec une prise en compte des contextes régionaux et indique qu'il y a beaucoup de pratiques motivantes à travers le monde. Comment stoppe-t-on la privation de liberté en cas de migration ?

Nantina Tsekeri, Directrice DEI-Grèce invite à être critique sur ce qui a été fait et ce qui manque. Ça ne progresse pas vraiment. Les États ont été créatifs pour contrôler leurs frontières, mais mettent les enfants dans des grands camps, inadaptés à leurs besoins. Leurs besoins. Des plans concrets sont nécessaires.

Cecilia Anicama Campos, Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire-Général des Nations Unies sur la violence contre les enfants, considère que la suppression de la privation de liberté est atteignable. Il faut assurer cohérence, synergie face aux différentes formes de privation de liberté sous l'égide de ONU qui veille à l'implémentation des recommandations. Plus de 60 pays ont adapté cet objectif. 4 composants clé sont identifiés : renforcer la mobilisation de tous les acteurs, réformer pour éviter la détention d'enfants

en migration, produire des données sur ce sujet, et engager les enfants comme agents du changement et clé de la mobilisation.

Laura Sisnega, Protection officer, Organisation Internationale des Migrations en Mauritanie, invite à inciter l'engagement de chaque acteur dans cet objectif. Il faut trouver des alternatives aux détentions administratives, comme des familles d'accueil en partenariat avec le ministère des affaires sociales.

Une réforme de la loi recouvre un ensemble de mesures pour protéger les migrants, avec mention spécifique pour enfants. Toutes les mesures pour éviter la détention d'enfants doivent être étendues aux enfants migrants. Les challenges sont dans l'identification de ces enfants, le renvoi d'enfants sans famille jusqu'à la frontière sans lien avec la famille. Elle rappelle que le retour doit être au volontariat. Il faut surveiller les centres de passage pour s'assurer que le but est bien le retour et non la détention. Il y a peu de données disponibles sur ces situations : d'où viennent-ils ? où vont-ils ?

Akihito Okuda, Haut-Commissariat pour les Réfugiés, Nations Unies, Mauritanie, indique mener en collaboration avec le gouvernement de Mauritanie une politique d'inclusion pour les réfugiés (éducation). Malgré ce support, il y a encore plus de besoin de coordination. Avoir des données est un vrai challenge

Session 5. La privation de liberté des enfants dans les conflits armés et dans des contextes spécifiques relevant de la sécurité nationale

La Prof. Virginia Gamba, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour le sort des enfants en temps de conflit armé, considère que la privation de liberté continue à être un échec. La détention des enfants en temps de conflit armé continue ; c'est une arme de guerre avec un dramatique impact sur ces enfants. 35 000 enfants seraient concernés. En Palestine, Somalie, Afghanistan, les situations sont graves.

Ces enfants sont doublement victimes : pas de soins parentaux, violences, abus, en toute violation de leurs droits.

La privation de liberté d'enfants ne peut être qu'une solution ultime. Ce doit être activement combattu. Ces enfants sont avant tout des victimes.

Shimelis Tsegaye Tesemma/PhD, Directeur des Programmes, African Child Policy Forum(ACPF) note de plus en plus de militarisation des camps. La protection des enfants n'est pas au cœur de l'agenda des situations de conflits. Les priorités sont autour des forces de l'ordre. Au sein même de l'Union africaine, c'est un défi important. Nous vivons avec la tragédie de la mise en œuvre des décisions. Ainsi la collecte des informations devient de plus en plus cruciale.

Khaled Quzmar, Directeur général DEI-Palestine, souligne l'écart entre les standards internationaux et la réalité du terrain : Pourquoi les enfants sont-ils détenus ? On dénombre 35 000 enfants en zone de conflit, même si nous savons que le dénombrement est difficile. Malheureusement dans les zones de conflit armé on soulève les situations les plus atroces vécues par des enfants, telle que la migration dont beaucoup ne vont pas arrivés à bon port et si ils arrivent, seront privés de liberté. C'est une infamie pour ces enfants qui ne sont responsables de cette situation. Pourtant la solution existe dans les droits internationaux. Il vaut s'attacher à la prévention. En Palestine, des enfants sont dans les prisons israéliennes : comment sont-ils considérés ? Sont-ils en conflit avec la loi ou la loi a-t-elle été détournée pour enfermer ces enfants ? Les tribunaux militaires ayant leur propre régime, la loi internationale est loin. Nous avons tous des responsabilités pour mettre fin à cette souffrance des enfants. Il est optimiste pour l'Ukraine, car il y a un élan pour prendre des sanctions contre la Russie. Mais c'est une frustration pour lui vis-à-vis de la Palestine, où des enfants vivent dans la souffrance depuis 70 ans. Ce silence constitue une participation aux crimes commis contre les enfants. Les USA s'opposent à l'adhésion de la Palestine à la cour internationale.

Francesca Albanese, Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, a fait un rapport sur l'impact sur les enfants.

200 enfants sont en prison sans jugement sur détention arbitraire. Il y a des enfants arrêtés tous les jours. Ils sont bâillonnés, ligotés. Personne ne fait rien. Les enfants ne devraient pas être exposés à de telles pratiques.

Faire entendre la voix des sans voix